

**DELIBERATION N°2022-88 /CCOG-DG
Portant Modification de la délibération n°2021-87 relative à la
désignation de conseillers communautaires au sein d'organismes extérieurs**

L'An Deux Mille vingt-deux, le vendredi vingt-quatre juin, à seize heures et trente minutes, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni à la salle Polyvalente de la Mairie de Awala-Yalimapo, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sophie CHARLES, Présidente.

Conseillers en exercice = 44

Présents	23
Absents	21
Procurations	03
Votants	26

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 16 juin 2022.

Publiée le : 8/07/2022

PRÉSENTS :

- Mme ADELAAR Esseline - M. ADOÏSSI Achille - M. AGOUSSA Migill - M. ANELLI Serge - M. APAYACA Valentin - Mme BARTEBIN Barbara - Mme BOURGUIGNON Arlène - Mme CHARLES Marie-Hélène - Mme CHARLES Sophie - M. DEIE Jules - M. DOLLOUE Winston - M. EDWIN Moïse - Mme FJEKE Bénédicte - M. FERREIRA Jean-Paul - M. IREMEPO Grégory - Mme KWASIBA Emeline - M. PAPAYO Mickle - Mme PINAS Roliane - M. RIQUIER Claude - Mme SANTE Adèle - Mme SOBAÏMI Marie-Chantal - M. SOEWA Marciano - Mme TELON Sonrisa Sergina -

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- M. YA Toucha a donné procuration à Mme Sophie CHARLES
-M. BENTH Albéric a donné procuration à Mme BOURGUIGNON Arlène
-Mme VOORTHUIZEN Sharon a donné procuration à M. IREMEPO Grégory

ABSENTS EXCUSES :

M. BENTH Albéric - Mme LO-A-TJON Josette

ABSENTS :

- M. ADAM Lénéick - Mme AFOEDINI Linda - Mme AGEILAS Sylviana - M. ALPHONSE François - Mme APAGI Jocelyne - Mme BALLA Simone - M. BOISROND Ferdinand - M. CHAUMET Chris - Mme CHEN Célia - M. FATI Gérard - M. GABY Claude - M. LOBI Richard - M. MARTIN Paul - M. SELLIER Bernard - M. THOMAS Franck - M. TOPO Lama - M. VALIES Patrick - Mme VOORTHUIZEN Sharon - M. YA Tchoua

Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du **Code Général des Collectivités Territoriales**, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, Mme ADELAAR Esseline, est désigné(e) pour remplir ces fonctions, qu'il (elle) accepte.



Ouest Guyane
un territoire, des projets, un avenir

**Délibération N°2022-88 /CCOG-DG
Portant Modification délibération n°2021-87
Désignation des conseillers communautaires au sein d'organismes extérieurs**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-5214-1 et suivant ;
Vu la délibération n°2021-87 du 24 septembre 2021 relative à la modification de la désignation de conseillers communautaires au sein d'organismes extérieurs

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de désigner en son sein, les conseillers qui représenteront la communauté de communes de l'ouest guyanais dans divers organismes extérieurs,

Considérant que la désignation des membres doit être effectuée au scrutin secret sauf si l'organe délibérant décide à l'unanimité de ne pas y procéder

Il est proposé au conseil communautaire :

- De se prononcer sur le mode de scrutin ;
- De modifier la délibération n°2021-87 du 24 septembre 2021 relative à la désignation de conseillers communautaires au sein d'organismes extérieurs.
- De désigner 2 titulaires représentants de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais de l'Agence Régionale de Santé comme suit :

	Anciens Membres	Nouveaux Membres Titulaires
Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Ouest Guyanais	1.SOEWA Marciano (Titulaire) 2.SOBAIMI Marie-Chantal (Suppléante)	1. XXXXXXXXXXXXXXXX 2. XXXXXXXXXXXXXXXX

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité, PROCEDE à l'élection des membres représentants à mains levées et d'écarter le recours au scrutin secret.

MODIFIE la délibération n°2021-87 du 24 septembre 2021 relative à la désignation de conseillers communautaires au sein d'organismes extérieurs.

DESIGNE deux titulaires représentants de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais de l'Agence Régionale de Santé comme suit :

	Nouveaux Membres Titulaires
Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Ouest Guyanais	1.M. Jean-Paul FERREIRA 2.M. Marciano SOEWA

VOTE => Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme



LA PRESIDENTE
Sophie CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais